

FUSION RHÔNE-ALPES/AUVERGNE : N'OUBLIONS PAS LA RURALITÉ !

Par Mathieu DARNAUD

- ▶ Conseiller régional de Rhône-Alpes (UMP)
- ▶ Porte-parole du groupe Union de la droite et du centre et apparentés (UDC-App) au conseil régional de Rhône-Alpes
- ▶ Maire de Guilherand-Granges



Les projets de loi sur l'organisation territoriale de la France et sur les délimitations des Régions qui seront débattus prochainement ont le mérite de vouloir en finir avec l'enchevêtrement des structures, mais les propositions formulées ne sont pas claires et satisfaisantes.

C'est d'abord une réforme improvisée et en trompe l'œil. Les économies visées par le Gouvernement - 12 à 25 milliards - n'ont été démontrées par aucun expert ni aucune étude sérieuse. Si nous pouvons bien évidemment espérer quelques économies, les missions des Régions actuelles ne disparaîtront pas et les dépenses des Départements qui seront transférées se maintiendront au même niveau car elles sont pour l'essentiel incompressibles (action sociale).

De plus, avoir l'ambition de générer des économies, de moderniser l'architecture institutionnelle de la France, de gagner en efficacité ne se limite pas à des questions de périmètre. Or, le projet de loi reste flou sur la répartition des compétences entre les différents échelons et sur l'articulation entre les territoires, particulièrement entre la Métropole lyonnaise,

statut unique en France, et la future super-région (en matière économique notamment). Comment alors améliorer l'efficacité de nos collectivités en faisant l'impasse sur cette question difficile et délicate à trancher, mais pour autant essentielle.

Cette réforme est enfin à mes yeux « ruralicide ». En accentuant la métropolisation de la France, et notamment de notre Région autour de Lyon, et en conduisant à la suppression des Départements, elle met en danger les territoires ruraux les plus fragiles. C'est un signal négatif supplémentaire envoyé aux populations rurales déjà abandonnées et qui aspirent à une prise en compte de leur cadre de vie immédiat par les pouvoirs publics. Le Département, tout comme la Commune, répondent encore aujourd'hui à ce besoin. Ils sont les échelons indispensables et pertinents de proximité, en assurant pour l'essentiel un service public de qualité. C'est pour cela que, de la même manière qu'est reconnue une spécificité à la Métropole lyonnaise, je souhaite que le législateur, au cours de l'examen de cette réforme, inscrive dans le marbre la particularité des territoires ruraux. Je préconise ainsi de préserver le Département dans certains territoires

« De la même manière qu'est reconnue une spécificité à la Métropole lyonnaise, je souhaite que le législateur, au cours de l'examen de cette réforme, inscrive dans le marbre la particularité des territoires ruraux »



comme par exemple l'Ardèche et le Cantal en Rhône-Alpes/Auvergne. Je rappelle en effet que les conseils généraux jouent un rôle majeur en termes de péréquation financière dans ces Départements. Cette notion d'équité, de justice et de solidarité est selon moi primordiale. Demain, qui assurera ce rôle aussi important ? Les super-régions ? Elles risquent d'être trop éloignées des réalités et des spécificités locales. Les intercommunalités ? Aussi importantes soient-elles, toutes n'atteindront pas la taille critique pour l'assumer.

Oui, bien évidemment, il faut réformer l'organisation administrative pour introduire plus de clarté dans le mille-feuille français. Oui, la France a un grand besoin de modernisation dans son architecture institutionnelle. Oui, une évolution de la carte administrative et de la décentralisation doit s'opérer pour que l'organisation de notre pays soit adaptée à la société d'aujourd'hui. Mais je mets en garde contre une réforme arbitraire et précipitée, au détriment de nos concitoyens. ●